L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

SAMEDI 13 JUILLET 1878.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire au plus tard le 21 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. P.,
FÉLIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUMONVILLE.

OFFICIEL.

Comité Central de l'Etat.

Salle du Comité Central de l'Etat.
Parti démocrate conservateur de l'Etat.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1878.

Le comité s'est réuni aujourd'hui, à sept heures et demie du soir, conformément à l'appel. Le col. I. W. Patton occupait le fauteuil du président et un quorum était présent.

Les résolutions suivantes ont été lues et adoptées:

Il est résolu que la convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu le premier lundi d'août 1878.

Il est résolu qu'une convention du parti démocrate conservateur de la Louisiane aura lieu, à Baton-Rouge, à l'effet de désigner un candidat aux fonctions de Trésorier d'Etat et de représentants, au Congrès, des différents districts congressionnels de l'Etat.

Il est résolu que la représentation, à la convention, sera d'un délégué par chaque deux cents votes donnés, en 1876, au candidat démocrate conservateur aux fonctions de gouverneur, et d'un délégué par chaque nombre qui sera au-dessous de 200 et excédera 100.

Il est résolu que des dissensions ayant existé, dans certaines paroisses, à la dernière campagne,—dissensions à la suite desquelles des factions ont désigné deux listes de candidat—ce qui a fait perdre au parti démocrate conservateur plusieurs membres de la Législature; ces dissensions, si elles continuent, devant être un danger imminent pour les candidatures de démocrates dans certaines localités—le Président du Comité Central de l'Etat est autorisé à appeler une convention et prendre toutes les dispositions nécessaires en vue des élections primaires dans une paroisse quelconque, dans un ward quelconque de la Nouvelle-Orléans, où des factions refuseront de s'unir dans une convention, dans les quarante jours qui suivront la réunion de la convention d'Etat.

Sur motion, le comité s'est ensuite ajourné.

PHILIPPE POWER Jr, secrétaire.

P. J. SULLIVAN, sous-secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie);

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Guadur (Béloochistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, de villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

F. Gonthier.

MARCHAND-TAILLEUR
—ET—
Importateur de Drap français, de Casimires, etc.

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 156 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il fera son possible pour servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus nouvelles et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront livrés à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

[illegible]—1 an.

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand-Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs,
[illegible] RUE DECATUR [illegible]

AGENT pour la vente des Vins d'une des meilleures maisons de Bordeaux, et de la célèbre maison de Cognac P. Denis, Gabriel Gadrat & Cie, de Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées.
14 juil 77—1an

SPECTACLES BALS &c.

Grand Pic-Nic par Invitation, —DONNÉ PAR—
L'ASSOCIATION MUTUELLE DE PROTECTION DES JARDINIERS,

à l'occasion du [illegible] anniversaire de sa fondation, à l'habitation OAK GROVE, au-dessous des Casernes des E. U.

Le DIMANCHE, 14 Juillet 1878.

Comité d'arrangements.
E. REUTHER, Chairman.

M. Winter, Jn Walker, Jb Walker,
Geo. Simon, Geo. Eichorn, L. Quentin,
[illegible], F. Voland, M. [illegible].

Aucune dame ne sera admise sans invitation et à moins d'être accompagnée d'un cavalier.
Le privilège de la barre, des rafraîchissements, &c., sera vendu à l'endroit même, le 7 juillet à midi.
3 juil—2, 5, 6, 7 au 14.

H. CASSIDY. J. E. HOGAN.

H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de Sacks en coton, marchands, en gros et en détail, de— Ficelle unies et fantaisie, à rideau, pour toutes, Fabricants de Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie. Fixtures à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique.
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, sacs de "groceries" aux prix du Nord.
12 mars—6m.

J. VERGNOLE,

85 ......Rue Decatur......85
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. SURA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. BELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce Bitter, agissant sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES est le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE, Propriétaire, N. Orléans
9 déc—77—1an

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le traitement des plaies.

L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de

L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préservatif sûr contre une foule de maladies.

Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
19mai—1an

CONSULAT DE FRANCE —A— LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL—JUILLET 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Arnaudin	Kessler (Jacques)
Augias (François)	Loberie (Pierre)
Becker (Louis)	Lacoste (Louis)
Bled Vve Destillon	Lacrabere (Bertrand)
Blineau (Vve) née Deschamps	Lacraverie (Bertrand)
Blineau (Jules)	Lacroute (Henri)
Bonin (Mathieu)	Leloy (Vve)
Bories (Victorine)	Leydet (Joseph)
Brandmeyer (Jean)	Loison (Louis)
Brunet (Antonin)	Mage Melchior
Bellande (Joseph)	Marsellis (Pietro)
Bellande (Antoine)	Mauber
Brubert (Etienne)	Metge (François-Emile)
Basne	Migneray (Catherine)
Canot (Victor Alexandre)	Moreaux (Pierre)
Cibert	Niquipouran (Charles)
Cieutat (Jean)	Orlano
Coustenoble	Paris (Dominique)
[illegible]	Paulin
[illegible]	Peris (Dominique)
Denoux (Jérôme)	Perronne (Joseph)
Domingues (Joseph)	Pinsonet (Victor-Henri)
Domingues (Angèle)	Railler (Jean-Georges)
Ducos (Octave Jules)	Rivoire (Charles)
Dufford	Rouby
Duffour (Félix)	Rougagnac
Dufour	Ruan (Louis)
Dutilh (Auguste)	Ruty (Henri)
Dumas	Saillan (Ephies)
Faust (Claude)	Sergent (Victor)
Heinard (Charles Nicolas)	Signier (Louis)
Hilaire Perche	Vallon (Jules)
Jauraux	Valu (Eugène)
Jay (Eugène)	Vial (Félix)
	Villeneuve (Henri)

Le nommé Sombrés (Marie-Louis) soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,
25juin—1 ACHILLE DU COURTHIAL.

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

26 ......RUE CONTI......26

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il a plu de supplanter parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire garantit à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit et prévient les fièvres en général, et autres désordres semblables; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et des reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

N'avoir aucun breuvage inférieur pour les femmes et les enfants et un excellent stimulant. Ce Bitter est spécialement recommandé à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, le tout enregistré selon la loi, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS de GROCERIES, VINS, LIQUEURS, —ET— Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux magasins bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville,
18 juil 77—1 an. Nlle Orléans.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 158 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Réparations à neuf exécutées avec soin. Commandes exécutées dans les meilleures conditions.
17 mar 78—1 an V&C

NEW-ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
E. [illegible], Président.
THOS A. ADAMS, 1er Vice-Président,
JOHN A. CLARKE, 2nd
CHAS J. LEEDS, 3me
CHAS KILSHAW, Trésorier.
DIRECTEURS.

Thos. A. Adams.	Geo. Jonas.
Thos. A. Clarke.	J. B. Gaines.
C. J. Leeds.	C. Schneider.
S. Jamison.	[illegible]
A. Moulton.	T. L. Bayne.
A. Palfrey.	D. Urquhart.

23 mars—1 an

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES
Rue Dauphine, immédiatement après 14 en dépassant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

DR CHAS. LANAUX, DENTISTE,

[illegible] ......Rue Bourbon (?)......[illegible]
Entre Conti et St-Louis.
18 mai—3m

PEOPLE'S LOAN OFFICE,
(Bureau de prêts sur gages)
Coin des rues Royale et Conti,
ARGENT A PRÊTER SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
Aux taux les plus réduits en ville.
Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre
A TRÈS BAS PRIX.
17 jan—6m

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17......RUE BARONNE......17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de [illegible],
Au No 42 de la rue [illegible],
MAURICE J. HART, Directeur.
12 jan—1an

BOIS! BOIS

De toutes sortes,

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. Y. Fraser" et "Joséphine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON, No 375 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1060.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bois de chêne (le meilleur) par corde,		$5 50
Bois de frêne,	do	5 50
Chêne et frêne mêlés de	do	5 00

Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait.
16 déc—1 an

AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris? Chacun répond: OUI!

Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé enduits qui empoisonnent les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les extermine.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 34 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.
30 juin—3m. MarVD.

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,912 00
U.S. Registered 5.20's de 1868	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y, P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y, Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur biens et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires)		151,080 00
Primes en voie de recouvrement		23,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Billets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et sauvetage		2,884 11
En caisse et en banques		86,188 40
		$852,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 50
Surplus net	81,311 00
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 124 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
C. B. TRIST, Notaire.
Nlle-Orléans, 23 mai 1878. 4avril—3m

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO. successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros [illegible] à la Nlle-Orléans.
30 sept [illegible]

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à des comptes très avantageux pour les intéressés. Il règlera également toutes les taxes dûes à la ville de Carrollton. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes dûes par les propriétaires dont les terres sont exposées aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUPOUR.
Passage de la Bourse.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans, Lne.,
LE MARDI, 13 AOUT 1878
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE H.

GROS LOT:
$30,000.
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 13 AOUT 1878.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots d	1,000,		5,000
20 Lots d	500,		10,000
100 Lots d	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des mandats sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage du
13 AOUT 1878.
TOUS LES LOTS —SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

FOURNEAU ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT d'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Géorgie, et on le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. L'assertion est accompagnée d'une garantie pleine et entière. Le soussigné l'offre, en outre, à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,
Marchand d'articles de ménage et de fourneaux de cuisine à vapeur,
Plombier, poseur de tuyaux, de gaz et de machines à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.
90......rue Baronne......90
Entre les rues Union et Perdido.
1er mai—1an ROBERT E. LEE.

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France,

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Conseillers, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et en gérera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiront dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président: M. Victor Maignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière,
2e do M. C. T. Dugazon,
3e do M. Félix Limet,
4e do M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Labédie.

MEMBRES:

Messieurs: E. Allgeyer,	E. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Bralsteau,	E. Morlis,
A. Coutta,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallée.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau en son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procèdera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom toute pétition, mémoires, pétitions, à faire toutes démarches et suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, où nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être pourvus par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1878.

ONT SIGNÉ:

Allgeyer, E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., en Chapellerie.
Aldigé, F., Manufacturier.
Aldigé, J.,
Bayle, Jos., Importateur.
Bercier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobet, A., Négociant en merceries.
Boisseau, P., Marchand-Tailleur.
Bois, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Bréton, Théo., Courtier de sucre.
Brière, F., Libraire.
Bralsteau, P. E., Négociant-Importateur.
Bohn, Aug., Négociant-Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine, "
Carrière, Olivier, "
Carrière, Emile L., "
Carrière, Charles J., "
Carronché, A., Pharmacien-Droguiste.
Casteira, F., Marchand.
Chargeaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Coutta, A., Négociant-Commissionnaire
Comitte, P., "
Couderc, Amédée, "
Chevalier, Chapelier.
Costermann, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagoret, A., Marchand de Nouveautés.
Dansiere, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Dasse, J., Fabricant de Tabac.
Desdunes, E., Négociant.
Descombes, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T., "
Duvergès, P., "
Duplé, A., Manufacturier de Tabac.
Estéban, Paul, Président de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.
Foumeuse, E., Négociant-Commissionnaire.
Fournier, S., Mécanicien-Horloger.
Fourton, C., Armateur.
Fourcade, St.-Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guérin, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Janssen, F., Magasin de Mercerie en gros.
Labarre, F., Négociant.
Laborde, F., [illegible] Négociant-Commissionnaire.
Lafaye, J., Marchand d'Habillements fabriqués.
Lacost, F., Rest. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Libraire.
Laizer, A. A., Négociant-Commissionnaire.
Lefèvre, E., Marchand d'Habillements.
Lepine, E., Hôtel de, Négociant.
Lemaire, E., Pharmacien.
Lévèque, J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Marks, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance Française.
Manson, L., Coiffeur.
Marchand, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonnerie.
Maury, E., Négociant-Commissionnaire.
Mercier, A., "
Mercier, M., Pharmacien.
Montamat, A., Marchand.
Morel, A., Importation d'Articles de Broderies.
Morel, M. A., Négociant.
Nelson, S., Négociant-Commissionnaire.
Noris, Pierre, "
Pajcordeau, L., Négociant.
Peña, Jos. J., Confiseur.
Pelletier, A., Négociant-Commissionnaire.
Petry, C., Orfèvre.
Pons, Jules, Négociant-Importateur.
Poutz, J. P., Fabricant de Tabac.
Rabouille, P., Libraire.
Rosa, J. G., Liqueurs et Provisions.
Sénigue, E., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, F. T., Importateur.
Tardos, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., Importateur d'Articles de Modes.
Vies, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallée, L., Courtier de Change.
Viavant, E., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Juillet.
Vergnole, J., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Viala, A., Négociant en Vins et Vin.
16 mars—1an

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OPITZ

A. BONNET & CIE.,

65......RUE ROYALE......65

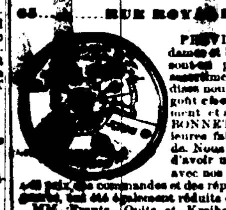

PREVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits—les prix des commandes et des réparations de tous genres ont été également réduits de 25 o/o.

MM. Frantz, Opitz et Kreihs—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.

Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—DMJ.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Emprunt de 250,000 Piastres,

SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint-Siège le 8 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Emission de 2940 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit:

Série A—40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B—200 Obligations de chacune $500 ou Fr. 1000.
Série C—1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D—1700 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Lesquelles obligations, datées en cette ville du 1er Janvier 1878, signées du Président, du Trésorier, du Secrétaire, et munies du sceau de la Société, sont paraphées *Ne Varietur* par le Notaire DE ARMAS. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt, de date à paiement du capital, payable par semestres, suivant coupons annexés, le 1er Juillet et le 1er Janvier.

Le capital remboursable au pair de vingt années par voie de tirage au sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.

L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats-Unis et de l'étranger.

La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans:

AU SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ,
A LA MAISON A. CARRIÈRE & SONS,
A LA BANQUE DU PEUPLE,
A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HIBERNIA,
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est résolue d'éteindre. Déjà une amélioration considérable s'est produite depuis un an dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne fera que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel, en Louisiane, est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources, pour être certaines, doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié, c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX, et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle-Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat, sous le nom de SOCIÉTÉ CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.

Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, acheter, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt unique de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 26 janvier 1878, devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les inscriptions prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il en consté par les certificats délivrés au même notaire.

Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me ———, notaire public, à Paris.

Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur, son bonne foi, son avenir. Elle est appelée à traverser toutes les crises sociales et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a défié les siècles, l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du Saint-Siège auquel elle présentera, chaque année, un compte-rendu fidèle de la situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle remise dernièrement au Saint-Siège, les biens ecclésiastiques du diocèse se divisent en

Propriétés indépendantes ou inaliénables, évaluées à environ ...$1,020,000 —(5,100,000 francs.)

Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ ...$1,080,000—(5,400,000 francs.)

Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent, pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains, de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et étrangères au service du culte.

SERVICE DES INTÉRÊTS—AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a considéré qu'en dehors des recettes usuelles irrégulières, les ressources annuelles assurées du Diocèse, déduction faite de tous les frais d'administration laissent un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible semi-annuellement; et il a statué:

1° Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12,500 (62,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, chez le présent emprunt;

2° Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera annuellement aussi, à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et ce, d'année en année, jusqu'à son entière extinction;

3° Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.

RÉSUMÉ.

Il ressort de tout ce qui précède:

Que l'emprunt est négocié pour éteindre tous comptes antérieurs;

Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts;

Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint-Siège;

Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure;

Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.

Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.

Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.
† N. J. PERCHÉ, Archevêque.

MILLET, V. G., Administrateur des Finances.
28avril—3m—DMarJ

LE foie est roi.—Le foie est l'organe impérial de tout le système humain, attendu qu'il contrôle la vie, la santé et le bonheur de l'homme. Quand il est troublé dans son action propre, toutes sortes d'indispositions en sont le résultat. La digestion de la nourriture, les mouvements du cœur et du sang, l'action du cerveau et du système nerveux, sont en connexion avec les opérations du foie. Il a été prouvé avec satisfaction que le "Green's August Flower" est sans pareil pour guérir les gens affligés de dyspepsie ou de la maladie du foie, et tous les nombreux symptômes qui résultent d'un mauvais état du foie et de l'estomac. Bouteilles d'échantillon pour essayer, 10 cents. Vendu dans toutes les villes du continent occidental. Vous verrez que trois doses sont suffisantes ou que vous êtes [illegible].

STEINFELD'S
FRENCH
Cognac Bitters,
FIRST PRIZE
Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhœa, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus,* and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of

M. JACOBSON, Sole Proprietor,
64 & 66 Water Street, N. Y

MONITION.

Département des Etats-Unis
Bureau du Collecteur, Nouvelle-Orléans, 1er Juillet 1878.

LES marchandises ci-après décrites ayant été saisies pour violation des lois du revenu, ainsi qu'il est ici établi, avis est par le présent donné que, à moins que les personnes qui les réclament ne se présentent et ne fassent valoir leurs réclamations conformément à la loi dans les vingt jours à partir de cette date, les marchandises seront annoncées et vendues à l'encan, conformément à la section 3077 des statuts révisés du 23 Juin 1874.

Date de la Saisie 1878.		Navires.	Marchandises.	Violation de la section des Statuts Revisés.
Avril	6	Amiral.	400 Cigars	2809
"	6	"	7 Paquets tabac à fumer	2809
"	12	Espounder.	12 Bouteilles eau-de-vie	2809
"	12	"	12 " vin de [illegible]	2809
"	15	Mar Krelas.	6 " [illegible]	2809
"	15	"	2 Chemises du Havre	2809
"	15	Cinque Sorelle.	30 Vases de terre	2809
"	18	Buenaventura.	12 Bouteilles eau de la Floride.	2809
"	18	Nurnberg.	20 " Genièvre	2809
"	18	"	10 " Rhum	2809
"	18	"	400 Cigares.	2809
"	18	"	24 Paquets tabac à fumer	2809
"	18	"	6 " tabac à priser.	2809
"	18	"	1 Boîte tabac à fumer.	2809
"	22	Morantes.	28 Livres	2809
"	25	Geo. E. Marte.	120 Cigares.	2809
"	26	Bengal.	24 Bouteilles eau-de-vie	2809
"	26	"	12 " Genièvre.	2809
"	26	"	1 Patron de robe.	2809
Mai	7	E. E. Schuler.	48 Paquets Cigarettes.	2809
"	7	"	1 Bouteilles eau-de-vie.	2809
"	7	"	47 Cigares.	2809
"	9	Cortenstie.	48 Bouteilles eau-de-vie.	2809
"	9	"	11 " Kummel.	2809
"	9	"	4 Damejeannes Genièvre.	2809
"	13	Braunschweig.	27 Bouteilles Genièvre.	2809
"	13	"	12 " Rhum.	2809
"	15	City of New-York.	288 Cigares.	2809
"	15	"	3 Miroirs.	2809
"	15	"	3 Pistolets.	2809
"	15	"	64 Chemises de dedans.	2809
"	15	"	4 Coutils.	2809
"	15	"	11 Boîtes gelée de goyave.	2809
"	15	"	125 Paquets cigarettes.	2809
"	20	Incoma.	3100 Cigares.	2872
"	22	"	700 Cigares.	2872
"	27	Carrie Bertha.	245 Cigares.	2809
"	27	"	30 Paquets cigarettes.	2809
Juin	11	Fire Queen.	30 Pistolets.	2809
"	11	"	2650 Cartouches.	2809
"	11	"	22 Porte-monnaies.	2809
"	11	"	10 Chaînes de montre en cuivre.	2809
"	11	"	9 Parapluies en soie.	2809
"	11	"	24 Cravates de soie.	2809
"	11	"	22 "	2809
"	11	"	25 Yardes de soie.	2809
"	12	J. P. Machaca.	1600 Cigares.	2809
"	12	E. R. Ward Jr.	12 Bouteilles eau-de-vie.	2809
"	12	"	11 "	2809
"	12	"	2 Damejeannes de Genièvre.	2809
"	12	S. S. Day.	2440 Cigares.	2809
"	20	Louisiana.	1850 "	2809
"	22	"	266 Chemises en couleur.	2809
"	22	"	24 " blanches.	2809
"	22	"	27 Paniers fantaisie.	2809
"	22	"	3 Chemises blanches.	2809
"	22	"	24 " couleur.	2809
"	22	"	22 Parapluies de soie.	2809
"	22	"	9 Panuels en soie.	2809
"	22	"	1 Pièce de linge.	2809
"	22	"	1 " dentelle fil.	2809
"	22	"	400 Bouteilles Opodeldoc.	2809
"	22	"	2 Ombrelles en soie.	2809
"	22	"	1 Costumes.	2809
"	22	"	1 Costumes d'enfant.	2809
"	22	"	1 Chaîne d'Opéra.	2809
"	22	"	1 Pièce de velours.	2809
"	22	"	1 Echarpe de soie.	2809
"	25	Jamaica.	24 Bouteilles eau-de-vie	2809
"	25	"	22 Chemises.	2809
"	25	"	1000 Cigares.	2809
"	25	"	17 Chemises hickory.	2809
"	25	"	6 Costumes de laine pour hommes.	2809
"	25	"	4 Paires pantalons laine pour hommes	2809
"	25	"	1 Balle cannelle.	2809
"	25	"	1 Parapluie en soie.	2809
"	29	City of New York.	250 Cigares.	2809
"	29	Incoma.	550 "	2873

GEO. L. SMITH.
Collecteur de la Douane.
3 juillet—3. 15. 20.

Douzième état de situation annuel —DU— FACTOR'S AND TRADERS' Insurance Company.

37......RUE CARONDELET......37
Nlle-Orléans, 21 mai 1878.

LES directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1878—savoir:

Primes de l'année—			
Sur risques d'incendie	$312,704 36		
Sur risques de rivières	314,294 64		
Sur risques de mer.	45,780 70		$672,779 67
En moins—			
Primes non expirées le 30 avril 1878	86,532 00		
Primes remboursées	8,230 66		94,762 66
Montant net des primes			$578,017 01
Pertes payées—			
Sur risques de feu	265,456 14		
Sur risques de rivières	128,641 26		
Sur risques de mer	26,550 00	310,649 50	
Réassurances		32,271 99	
Réductions (rabais)		14,017 22	
Taxes d'Etat et de ville		27,386 03	
Bureau des conseurs de la Nlle Orléans		2,561 20	
Dépenses générales brutes		41,575 50	
Profits et pertes		34,020 56	350,512 42
Balance			$118,504 52
Ajoutez—intérêt, escomptes et épaves reçus			90,620 96
			$208,134 48
A déduire—premier intérêt semi-annuel sur le capital, 5 pour cent, payé, et le second, 5 pour cent, échu			100,000 00
Bénéfice net			$108,134 48
Réserve			32,536 55
Balance à être partagée sur le montant net des primes			75,597 93

L'actif de la compagnie est comme suit:

Encaisse	$340,921 36
Comptes en voie de recouvrement	87,691 30
Effets à recevoir, en garantie	408,121 07
Effets à recevoir, pour primes	27,988 15
Actions de banques et autres actions	208,109 16
Bons de l'Etat et Bons de la ville	122,104 72
Bons des Etats-Unis	12,025 00
Bons du Masonic Grand Lodge	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	86,849 17
Total	$1,286,316 14

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, pardevant moi, ce 22 mai 1878.
EDWARD IVY, notaire.

Le 21 du courant, à une réunion spéciale du Bureau des Directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un SECOND INTERET semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 30 avril 1878—ce qui fait DIX POUR CENT PAR AN sur le capital de la Compagnie ($1,000,000), et un DIVIDENDE, AU COMPTANT, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($377,000 00) de leurs primes nettes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1878.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John I. Noble,	B. F. Eschleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Charles Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Samuel Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. A. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley	A. T. Janin,
A. R. May,	Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd	Henry Abraham,
Joseph McElroy,	Louis Bush,
William J. Behan,	A. Brittin,
23 mai—1m	G. W. Sentell.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 7 Juillet 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Angrain Paul	Lantina Gerbrello
Brancourt F L	Lock Thomas
Bogunovich Giacomo	Mahoutte P C
Bagliotti Ferdinando	Mondo Vincenzo
Calameri Antonio	Martini Nicolas
Cadenas Luigi	Mansard Joseph
Coullion Henri	Michell Michelis
Crovetto Joseph	Monasterio Ramon
De Poincy Mme	Malgeon François
Dias Manuel	Parra Blas Lopez
Du Lac Stephen	Pierlasa Sylvian
Dubetolla A	Pennevaux Vital
Fernandes Salbadore	Piedra Antonino
Guerisolo Marco	Rimanborovic Cristofaro
Hargue Jean	Regnant Louis
Hengue Jean	Seigle George W
Juste Felix	St Martin Jean
Lamasou Mathieu	St Aubin Adolphe

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

COAL! COAL!

HEBRARD & ROCA,

MARCHANDS de CHARBON,
Pittsburg, Anthracite et Cannel.

COAL. Bureau No 1 Carondelet, près Canal. Dépôt, sur la Levée, au pied de la rue Montgomery, 3e District.

Ils rappellent à leurs amis et au public en général, et sollicitent leurs respectueusement leurs ordres pour la saison prochaine, aux prix les plus réduits du marché, livrable à leur option.
7 juil—3m D M J

GUIDE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Tolédano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Tolédano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLEANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator).

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julia.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versa. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad.

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville; sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Maïs! Maïs! Maïs!

PAR D. E. MORPHY & SON.—D. E. MORPHY, encanteur.—Il sera vendu, SAMEDI, 13 juillet 1878, à 11 heures du matin, sur la Levée, au-dessus du pied de la rue Julia, pour compte de qui cela concerne—
100 sacs (plus ou moins) Maïs.
Conditions—Comptant. 13 juil

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de valeur, vacantes et améliorées, dans le Second District.

Résidence No 467 rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois.

Deux magnifiques terrains touchant les ci-dessus mentionnés.

Maison à deux locations, avec laiterie (presque neuve) No 371 rue Dumaine, entre Galvez et Johnson.

Maison à deux locations, No 209 rue Roman, entre Hôpital et Ursulines.

Succession de Valentine Oechsner, No 40,014. Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 20 juillet 1878, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET MARCHANDS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin 1878, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 5 de l'îlot 16, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Johnson et Galvez, d'après un plan de posé dans le bureau de Floyd, ancien notaire de cette ville, comme le plan No. 142. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds. Acquis par le défunt de Conrad Durr, par acte pardevant A. Ducatel, notaire de cette ville, le 7 novembre 1860. Les améliorations consistent en une maison double à mansarde, couverte en ardoises (presque neuve) ayant 3 chambres de chaque côté, cabinets, cuisine avec 2 chambres, lieux, etc., et portant le numéro 371, rue Dumaine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 5 dans l'îlot borné par les rues Hôpital, Ursulines, Dorlingay et Roman, d'après un plan déposé par le No 8 dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire de cette ville, le dit lot mesurant 27 pieds 3 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 67 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine, acquis par le défunt de Hugh Rowlin, par acte par devant A. E. Bienvenu, notaire le 12 février 1850. Les améliorations consistent en une maison double couverte en ardoises ayant deux chambres de chaque côté, cuisine avec deux chambres, citernes, lieux, etc., et porte le No 209 rue Roman.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Second District de cette ville désignés par les Nos 111 et 112, dans l'îlot borné par les rues St. Philippe, Rocheblave, Dumaine et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852 dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire, les dits lots mesurant, mesure américaine, comme suit: Le No 111, 27 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 3 pouces et une demie ligne, sur la ligne près de la rue Dorgenois, et 176 pieds 2 1/2 lignes, sur la ligne qui le sépare du lot No 112; le lot No 112 mesure 27 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 176 pieds 2 lignes et demie sur la ligne qui le sépare du lot No 111, et 175 pieds 11 pouces 8 lignes, sur la ligne qui le sépare du côté de la rue Rocheblave, du lot No 113. Acquis par le défunt de François M. Coquet, fils et enfants, par acte par devant Abel Dreyfous notaire le 25 juillet 1871.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No 110, dans l'îlot borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Rocheblave et Dorgenois, d'après un plan de C. A. de Armas, en date du 7 avril 1852, dans l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ledit lot mesure, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 101 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 109 et 101 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne qui le sépare du lot No 111. Acquis par le défunt de Pierre V. Boutemay et sa femme par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 11 mai 1870. Les améliorations consistent en une résidence de famille avec 4 chambres, lucarnes, cuisine attenante, salle de bain, citernes, lieux, écurie, remise, portes, etc., porte le No 467 rue Dumaine.

Termes et conditions—1/3 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant intérêt de huit pour cent l'an et garantis par une hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat, en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou coupons. L'assurance des bâtisses, par les acquéreurs qui sera fixée par les parties intéressées, et transfert des polices, et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus d'acquitter et payer de toutes les taxes payables en 1879 et au-dessus du montant de l'adjudication et de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Abel Dreyfous notaire, aux frais de l'acquéreur
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 20

Propriétés commerciales et résidences de valeur dans le Second District, encoignure St. Louis et Chartres, No 112 rue Chartres, entre St. Louis et Conti; No 26 rue St. Louis, entre Chartres et Decatur.

Succession de Pedro N. Paillet, No. 40,388.

Douzième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J SPEAR, encanteur—Bureau No 46, rue Royale—JEUDI, 18 juillet, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, RUE ROYALE ENTRE CANAL ET DOUANE en vertu et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Douzième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 13 juin 1878, pour le compte de la susdite succession les propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Chartres, St. Louis, Decatur et Conti, formant l'encoignure Chartres et St. Louis et mesurant 36 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 57 pieds 2 pouces, et désigné dans le croquis ci-dessous par la lettre A. Les améliorations consistent en une maison en briques, à deux étages, dont le second étage est une résidence de famille, et le premier une fabrique de tabac, occupée par MM. Glandot & Levy.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Decatur et mesurant comme suit: 27 pieds 10 pouces de face à la rue de Chartres, par une profondeur de 57 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise de la propriété premièrement décrite, puis 13 pieds 10 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue St Louis et parallèle à la rue de Chartres, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, et parallèle à la rue St Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 7 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 3 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, puis 64 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres. Le dit terrain étant désigné par la lettre B dans un croquis par C. A. de Armas, ingénieur civil, en date du 11 juin 1878. Les améliorations consistent en une maison en briques, à deux étages, rez-de-chaussée étant occupé comme magasin et la partie supérieure comme résidence, portant le numéro municipal 112 de la rue de Chartres.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville dans l'îlot borné par les rues St. Louis, Chartres, Conti et Decatur, et touchant les propriétés premièrement et secondement décrites, et désigné par la lettre C, d'après le croquis déjà mentionné et ayant les dimensions suivantes: 26 pieds 8 pouces de face à la rue St Louis, 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue St. Louis, et touchant les lots A et B, puis 7 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue St. Louis, puis 3 pieds 4 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 7 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 3 pieds sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 2 pieds 6 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 21 pieds 6 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 14 pieds sur une ligne perpendiculaire à la dite rue, puis 2 pieds 9 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la dite rue, puis 50 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la dite rue et faisant face sur un passage de 3 pieds 7 pouces de large, laquelle propriété a l'usage du susdit passage et la moitié d'un vestibule au-dessus de la dite allée dans les étages supérieurs des bâtisses construites sur le dit lot, et le lot qui le touche.

Le tout d'après le croquis déjà mentionné. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 26 de la rue St-Louis. Les dits lots de terre ont été acquis par le défunt Pedro Noël Paillet de la manière suivante: La moitié indivise des lots premièrement et secondement décrits a été reçue en dot en partage, fait entre lui et ses co-héritiers, par acte passé devant L. T. Caire, notaire, le 22 octobre 1840, et l'autre moitié indivise a été héritée par lui de sa sœur Mlle Mariette Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, du numéro 20,595, et la propriété troisièmement décrite a été héritée par lui de sa sœur Mlle Paillet, d'après son dernier testament enregistré dans l'ancienne cour d'épreuves de cette ville, le 9 du mois d'octobre 1841, et enregistré dans le livre des testaments No 6, fol. 304.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication. L'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues en 1879 en sus du prix de l'adjudication et seront mis en possession le 31 juillet 1878. Acte de vente pardevant Alcée J. Villeré Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 Juin—14, 21 28, 5 juillet, 12, 18.

RAPPORT SEMI-ANNUEL DE L'ETAT DE LA Banque Nationale de l'Etat,

A la Nouvelle-Orléans, à la clôture des affaires le samedi 29 juin 1878.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	1,069,383 79
Bons des Etats-Unis	50,000 00
Autres Bons et Garanties	2,377 50
Local de la Banque	30,000 00
Autres propriétés Foncières	50,000 00
Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt	2,250 00
Autres ressources valeur au comptant	147,179 85
Dû par des Banques et Banquiers	309,636 88
Currency 443,494 00	
Especes 35,288 04	
Chèques sur d'autres Banques 438,904 41	924,977 05
	2,585,272 07

PASSIF:

Capital réduit à	425,000 00
Surplus	100,000 00
Autres profits non-partagés	169,472 53
Montant en circulation	45,000 00
Dividendes non-payés, (moins les dividendes de 15 pour cent payables le 8 juillet 1878)	72,888 97
Dû à des déposants 1,671,447 60	
Dû à des Banques et à des Banquiers 123,463 98	1,794,911 57
	2,585,272 07

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exact—Témoins:

SAM'L H. KENNEDY, LOUIS A. WILTZ,
ALF. MOULTON, JNO. B. LAFITTE,
THOS. A. ADAMS, JULIUS VAIRIN.
PIERRE LANAUX, DIRECTEURS.
30 juin—7t